



Fiche d'informations

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Portable :

Fixe :

E-mail :

Personne à contacter en cas de problème :

Téléphone :

Note assurance ci-jointe :

Info assurance :

Vous pouvez adhérer au Club pour la nouvelle saison.

Cette adhésion vous permet de bénéficier de l'assurance du Club dans le cadre d'une activité proposée par le Club.

Le contrat Raqvam Associations & Collectivités pour les petites et moyennes associations est constitué de cinq garanties :

- responsabilité civile-défense ;
- recours-protection juridique ;
- indemnisation des dommages corporels ;
- dommages aux biens immobiliers et mobiliers, aux équipements de la collectivité comme à ceux des participants ;
- assistance ; ainsi que d'un service de conseil juridique par téléphone

D'autre part, L'article L321-4 du code du Sport stipule "Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer."

La couverture du contrat MAIF Raqvam Associations & Collectivités souscrit par le VTT Club peut être complétée par chaque adhérent en souscrivant au contrat I.A. Sport+ MAIF. Cette assurance complémentaire est facultative.

Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile...

Pensez donc à vérifier que vous êtes bien assurés.

Les montants des cotisations (hors assurance IA sport+ Maif)

Adulte : 30 € Mineur : 20€ Famille : 60 €